

# Compte-rendu de visite

## Grancey-le-Château-Neuvelle (21580)

# Document confidentiel

### Localisation du site



## Compte-rendu de la visite

Une visite du site a été réalisée le 25/06/2020. Le propriétaire Monsieur MAUDAT GRANDEY n'étant pas disponible, l'entrée au château a été permise par le gardien, Monsieur HORY ainsi que Monsieur ROMERO avec qui nous avons eu le premier contact début 2020 suite à la découverte de chauves-souris en hibernation.

shna.autun@orange.fr • www.shna-autun.net • www.bourgogne-nature.fr **Association Loi 1901** reconnue d'utilité publique •

#### Richesse spécifique

Lors de la visite, nous avons pu dénombrer trois espèces (cf. liste rouge régionale des chiroptères de Bourgogne).

- Le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), <u>espèce en danger</u> en Bourgogne. Une colonie de 67 individus avec une vingtaine de jeunes a pu être observée.
- Le Grand murin (*Myotis Myotis*), <u>espèce quasi-menacée</u> en région. Un individu isolé a pu être observé dans la pièce principale dans un disjointement du plafond.
- Le Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), <u>espèce quasi-menacée</u> en région. Un individu a pu être observé.



Regroupement de Grands rhinolophes à l'hiver 2019/2020. Photo G. Romero.

Tous les bâtiments n'ont pas pu être prospectés lors de la visite. Le site et les bâtiments attenants au château présentent un potentiel très élevé en tant que site de mise bas et site d'hibernation pour les chauves-souris. Les tours du château ainsi que la toiture de l'église du parc sont autant de gîtes favorables pour ces différentes espèces. A noter que la découverte de colonies de grands-rhinolophes reste exceptionnelle.

L'intérêt majeur du site se concentre sur ces 3 espèces de chiroptères dites d'intérêts communautaires et présentes en Annexe II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore. Ces espèces très sensibles au dérangement ainsi qu'aux modifications de leurs territoires vitaux font d'elles des espèces particulièrement instables.

Siège social : AUTUN (71) Association de protection de l'environnement, arrêté préfectoral n°10-28/BAG du 18 mars 2010

Société d'histoire naturelle d'Autun • Maison du Parc du Morvan • 58230 SAINT-BRISSON 03 86 78 79 38 • shna.autun@orange.fr • www.shna-autun.net • www.bourgogne-nature.fr **Association Loi 1901** reconnue d'utilité publique •

#### **Préconisations**

Le site du château n'étant pas à vocation touristique, les individus présents ne subissent pas ou très peu de dérangement. Le patrimoine bâti ancien et exceptionnel du site garantit des gîtes pour les chauves-souris selon leur cycle de vie, à condition que la fragmentation et/où l'altération des territoires de chasse et des zones de déplacements soient des facteurs absents. Ces espèces ayant besoin d'un maillage bocager dense, de zones forestières ainsi que de prairies pâturées/de fauche.

Afin d'avoir un comptage exhaustif sur l'année, il serait judicieux pour la SHNA, de pouvoir recenser le nombre d'individus pour cet hiver 2020-2021. Sur le long terme, avoir un retour tous les 2 ans, sur les effectifs présents, par les propriétaires ou les personnes ayant une autorisation sur site permettrait d'améliorer la connaissance sur les espèces ainsi que leur protection. Pour rappel, les espèces étant sensibles, le dénombrement est envisageable à l'hiver lors de l'hibernation sur un pas de temps court afin de ne pas faire fluctuer la température ambiante au vu de l'étroitesse des pièces dans lesquelles sont situés les individus.





#### Liste rouge régionale des Chiroptères de Bourgogne

Liste rouge régionale réalisée selon la méthodologie et la démarche de l'UICN, validée en CSRPN le 20/02/2015

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge Bourgogne	Catégorie Liste rouge France
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	RE*	VU
Rhinolophus euryale	Rhinolophe euryale	CR	NT
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	EN**	VU
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	EN	NT
Myotis nattereri	Murin de Natterer	VU	LC
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	VU	NT
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	NT	LC
Myotis myotis	Grand murin	NT	LC
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	NT	LC
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe	NT	LC
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	NT	LC
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	NT	NT
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	LC	LC
Eptesicus serotinus	Sérotine commune	LC	LC
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	LC	LC
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC
Myotis alcathoe	Murin d'Alcathoe	DD	LC
Myotis brandtii	Murin de Brandt	DD	LC
Plecotus auritus	Oreillard roux	DD	LC
Plecotus austriacus	Oreillard gris	DD	LC
Nyctalus noctula	Noctule commune	DD	NT
Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée	DD	LC
Pipistrellus nathusii	Pipistrelle de Nathusius	DD	NT
Vespertilio murinus	Sérotine bicolore	NA	DD

\*population reproductrice \*\*population visiteuse

Légende Statut UICN :

RE : Disparue au niveau régional
CR : en danger critique
EN : en danger
VU : vulnérable
NT : quasi menacée
LC : préoccupation mineure
DO : données insuffisantes
NA : Non applicable

Au 20/03/2015

Siège social : AUTUN (71) Association de protection de l'environnement, arrêté préfectoral n°10-28/BAG du 18 mars 2010

Société d'histoire naturelle d'Autun • Maison du Parc du Morvan • 58230 SAINT-BRISSON 03 86 78 79 38 •

shna.autun@orange.fr • www.shna-autun.net • www.bourgogne-nature.fr **Association Loi 1901** reconnue d'utilité publique •

#### Protection des chauves-souris en France

- <u>Loi de protection de la nature de 1976</u> : Toutes les espèces de chauves-souris présentes en France sont protégées.
- Arrêté ministériel du 23 Avril 2007 (Modifié le 15/09/2012): Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps: la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des chauves-souris dans le milieu naturel, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des chiroptères. Sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, sont interdits la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

## Autres espèces contactées lors de l'étude

A noter la présence d'une chouette effraie des clochers en face de la sortie de cave où la colonie de mise bas est présente. Un ramassage des pelotes de rejection a eu lieu. Après identification des restes osseux, neuf espèces de micromammifères sont ressorties de l'étude.

- Crocidure musette (Crocidura russula)
- Campagnol des champs (Microtus arvalis)
- Souris domestique (Mus musculus)
- Campagnol souterrain (Microtus subterraneus)
- Mulot à collier (Apodemus flavicollis)
- Mulot sylvestre (Apodemus sylvaticus)
- Musaraigne couronnée (Sorex coronatus)
- Campagnol roussâtre (Myodes glareolus)
- Crocidure bicolore (Crocidura leucodon)



Crocidura leucodon

Je reste à votre disposition pour des conseils techniques ou toute autre demande.

Paul HUREAU Chargé d'études Chiroptères

Société d'histoire naturelle d'Autun • Maison du Parc du Morvan • 58230 SAINT-BRISSON 03 86 78 79 38 •

shna.autun@orange.fr • www.shna-autun.net • www.bourgogne-nature.fr Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique •